

Club Vosgien du Val-de-Meurthe - « Air comme Rando »

Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2025

Madame, Monsieur,

Le Comité a le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu :

**Le samedi 17 janvier 2026 à 14h00
à la Salle des Fêtes de Damelevières**

Ordre du jour :

- Rapport moral et d'activités du Président
- Rapport financier du Trésorier
- Election du vérificateur aux comptes
- Mise en place d'un règlement intérieur
- Renouvellement des membres du conseil d'administration et désignation de nouveaux membres.
- Tarifs des cotisations, année 2026
- Questions diverses

Conformément aux statuts en vigueur, 18 membres maximum siègent au Conseil d'Administration.

En 2026, 10 membres du CA sont sortants; il reste donc 10 sièges à pourvoir au sein du comité.

Neuf des administrateurs sortants se représentent.

Tout adhérent depuis un an à l'Association peut faire partie du Conseil d'Administration en proposant sa candidature au moyen du coupon-réponse ci-dessous à retourner au :

Club Vosgien du Val-de-Meurthe – « Air comme Rando ».

Chez le Président Gérard RICHARD

2 chemin des Vignottes - 54360 CHARMOIS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale est ouverte à tous mais que, conformément aux statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation pour l'année 2025 peuvent participer aux élections des nouveaux membres.

A 16h00, à l'issue de l'Assemblée Générale, un goûter sera offert à toutes les personnes présentes.

Vers 19h30, retour à la Salle des Fêtes où vous sera servi, sur réservation payante, un repas avec animation. Voir bulletin d'inscription.

Le Comité compte vivement sur votre présence à cette AG et vous en remercie.

Le Président : Gérard Richard

La Secrétaire : Catherine Amiard

Candidature

TALON REPONSE A RETOURNER pour le **10 janvier 2026 dernier délai**

Au Club Vosgien du Val de Meurthe chez Gérard RICHARD 2 chemin des Vignottes 54360 Charmois.

Candidature au Comité du Club Vosgien du Val de Meurthe

Mlle, Mme, M Prénom né (e) le

à Professiondemeurant à.....

a l'honneur de porter à la connaissance du Comité *du Club Vosgien du Val de Meurthe* son intention d'en faire partie et, par le présent coupon-réponse, fait acte de candidature aux élections qui se dérouleront lors de l'Assemblée Générale du samedi 17 janvier 2026.

Fait à.....le..... Signature

Mise en place d'un règlement intérieur

En application de l'article 18 de nos statuts un règlement intérieur, annexé à cette convocation, définit et précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'association du Club Vosgien du Val de Meurthe « Air comme Rando » ainsi que les consignes à respecter.

Vous voudrez bien prendre connaissance de ce règlement intérieur qui sera soumis à votre approbation lors de cette Assemblée Générale.

Cotisations 2026.

Le montant de la cotisation pour 2026, décidé lors de l'Assemblée Générale du 18/01/2025, est de 20€. La cotisation pour la marche nordique est de 12 € supplémentaires alors que **la revue du Club Vosgien est de 8 €.**

Le renouvellement, à régler de préférence par chèque avant le 31.01.2026, pourra se faire

- Soit **dès maintenant** auprès de la Trésorière Yvette Trébuchet « Le cèdre du Liban », 11D avenue Pierre Semard 54360 Blainville-sur-l'Eau (ce qui est vivement recommandé pour lui faciliter la tâche).

- Soit **à la suite de** l'Assemblée Générale du 17 janvier 2026.

Renouvellement de l'adhésion

Lors du renouvellement, il n'est pas nécessaire de compléter un bulletin d'adhésion

Après règlement de la cotisation, la Fédération du Club Vosgien vous adressera par mail une carte de membre nominative et dématérialisée. Pour les personnes qui n'ont pas Internet, la carte d'adhérent reçue sur la messagerie du CVVM sera déposée par nos soins dans votre boîte à lettres.

En outre, si vous possédez une **adresse mail**, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous la communiquer afin de faciliter les échanges d'informations.

Compte tenu du montant des frais d'envoi de courrier, il est demandé aux personnes ne possédant **pas d'adresse mail** de fournir **10 enveloppes** libellées à leur adresse et **timbrées** au tarif normal. Les personnes résidant à Blainville sur l'Eau ou à Damelevières en sont dispensées.

Merci de votre compréhension.

Le certificat médical.

Pour répondre aux préconisations de notre Société d'Assurance Mutuelle la MAIF en matière de responsabilité pénale personnelle des dirigeants d'associations, la Fédération du Club Vosgien demande aux **pratiquants de la marche nordique de passer une visite médicale une fois par an.**

Cette consultation sera l'occasion d'une discussion franche avec le médecin sur la réalité des activités envisagées et devra permettre la délivrance d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la marche nordique valable un an.

Ce certificat devra être présenté lors de l'adhésion puis ensuite lors de son renouvellement.

PETIT CONCOURS pour tester et récompenser vos connaissances sur l'activité du Club

Question : Combien de kilomètres a parcouru **l'ensemble des adhérents** du Club Vosgien du Val de Meurthe **à la randonnée pédestre et à la marche nordique**, au cours de l'année 2025.

(Par exemple, pour une sortie de 10 km avec 12 participants, la réponse est 120 km.)

Réponse :km.

Mlle, Mme, M Prénom Né(e) le

Demeurant à

Fait à.....le.....

Signature